

UN PROJET SUIVI PAR LES ACTEURS QUI FONT LE TERRITOIRE



2 PRÉSENTATIONS
EN CONSEIL MUNICIPAL



1 PRÉSENTATION
À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES (DDT)



1 RENCONTRE
AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION
GRAND SITE DE VÉZELAY



UN DIALOGUE
CONTINU AVEC LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE

VOUS NOUS AVEZ SUIVI TOUT AU LONG DU PROJET...



3 lettres
d'information
distribuées tout
au long du projet



Balade du projet
le 4 novembre
2021



1 site internet
mis en ligne
le 22 octobre
2022



Permanence
publique
le 10 décembre
2021



2 réunions
avec les habitants
du Beugnon les
22 octobre 2021
et 31 août 2022

ET CE N'EST PAS FINI !

Nous sommes heureux de vous convier
pour deux nouveaux temps d'échanges

LES 4 ET 24 AVRIL 2024
à la salle des fêtes d'ARCY-SUR-CURE.

Ce sera l'occasion de retrouver les porteurs du projet de la Ferme de Beugnon pour répondre à vos diverses questions sur le projet. **L'équipe-projet reste à disposition via le formulaire de contact sur le site internet.**

DES QUESTIONS OU DES REMARQUES ?

www.la-ferme-du-beugnon.fr



Posez-nous vos questions ou faites-nous part de vos remarques via le formulaire de contact du site : contact@la-ferme-du-beugnon.fr ou par téléphone au : **07 56 27 49 11** ou à l'adresse suivante : **7, rue Du Pont - 89270 Arcy-sur-Cure**

Retrouvez également **le bilan de concertation** sur le site internet du projet.



La Ferme
du Beugnon
à Arcy-sur-Cure

LETTRE D'INFORMATION N°4 – MARS 2024

INVITATION LE JEUDI 4 AVRIL DE 18H À 21H
ET LE MERCREDI 24 AVRIL DE 9H À 12H
à la salle des fêtes d'Arcy-sur-Cure



ÉDITO

Passer à l'action en pensant aux nouvelles générations !

Madame, Monsieur,

Les manifestations des agriculteurs ont rappelé au public les difficiles conditions de vie et de travail de notre profession. Plusieurs chiffres ont fait la une, mais nous retenons surtout celui du revenu moyen de l'ensemble du secteur, en baisse depuis 30 ans. Concrètement, l'agriculture ne suffit plus aux ménages agricoles pour vivre.

La crise rappelle aussi que le secteur agricole est le 2^{ème} producteur de gaz à effet de serre après celui des transports, soit 22% de l'empreinte carbone de la France. Or, le Haut Conseil pour le Climat (HCC) a récemment pointé le retard du secteur agricole et alimentaire dans la trajectoire de baisse de ses émissions, alors que ses acteurs sont les premières victimes du changement climatique.

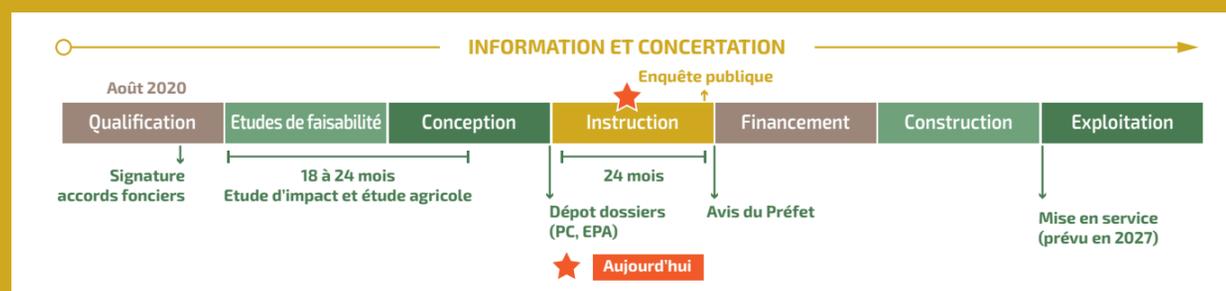
Les objectifs nationaux de décarbonation de notre secteur sont ambitieux : -50% d'ici à 2050. Mais les politiques publiques censées accompagner cette transition ne sont pas bien calibrées. Les agriculteurs, frappés par des épisodes de sécheresse ou de gel à répétition et soumis à des conditions économiques défavorables, sont conscients de la nécessité de s'adapter. Mais ils ne disposent pas de tous les moyens nécessaires pour ce faire. Pour le HCC, il est clair que l'agriculture doit surmonter un triple défi : réduire ses émissions de gaz à effet de serre, augmenter sa capacité de stockage du carbone, tout en se préparant à un climat plus chaud, source de baisse de rendements. Dans ce contexte, l'idée de réinstaller de l'élevage est-elle pertinente ? Oui, répond le HCC : l'élevage à l'herbe permet de garder les prairies et le maintien du cheptel français limite la hausse des importations de viande au poids carbone élevé.

Le vrai défi pour les agriculteurs consiste à revaloriser leurs revenus pour soutenir leurs objectifs de transformation. C'est ce que propose l'agrivoltaïsme, innovation modifiant les techniques de production agricole et participant à la décarbonation de l'énergie. Mais la société est-elle prête à l'accepter ? Le charbon est toujours la 1^{ère} source de production d'électricité dans le monde. Alors accélérons ! Prenons chacun notre part ! D'autant plus si la solution peut avancer sans subvention. Nous autres, agriculteurs engagés dans le projet de la Ferme du Beugnon, avons la conviction, l'envie, l'ambition, de passer à l'action en pensant aux nouvelles générations.

Cette lettre d'information sur l'avancement du projet poursuit la concertation volontaire menée de novembre 2021 à mars 2022. Nous nous tiendrons également à votre disposition pour deux permanences auxquelles nous vous invitons à venir échanger avec nous et GLHD.

Les Champs Ensoleillés du Beugnon et l'équipe projet GLHD

OÙ EN EST-ON DANS LE PROJET ?



OÙ EN EST-ON ?

Les demandes de permis de construire ont été déposées il y a un an. Elles sont en cours d'instruction par la Direction départementale des territoires de l'Yonne (DDT). Une enquête publique sera organisée par la Préfecture, probablement en 2024.

L'étude préalable agricole, pièce obligatoire dans ce type de projet, a reçu un avis favorable de la CDPENAF (Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) et du Préfet. Signe d'un projet agricole cohérent et adapté aux problématiques locales.

En parallèle, une Déclaration de projet est en cours de rédaction avec la communauté de communes. Elle permettra de modifier le PLUi de l'Aval-lonnais et de le rendre compatible à la construction de la bergerie et des installations agrivoltaïques.

Enfin, GLHD poursuit la procédure de raccordement au réseau électrique avec RTE. Le réseau devrait être disponible à partir de 2027.



UN PROJET INNOVANT, CONSTRUIT PAS À PAS

Le projet agrivoltaïque d'Arcy-sur-Cure est soumis au Code de l'Environnement. Dans ce cadre, avant le dépôt du permis de construire, plusieurs études permettant d'évaluer les impacts environnementaux et la viabilité agricole du projet ont été réalisées.

L'ÉTUDE D'IMPACT : UNE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La démarche du projet agrivoltaïque prend en compte les différents enjeux relevés par les études et prévoit des mesures préventives et compensatoires pour y répondre.

ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER.

Préalablement à la construction du projet, une étude d'impact est réalisée afin d'identifier les atteintes à l'environnement que le projet pourrait engendrer, afin d'éviter celles qui peuvent l'être, et d'envisager des mesures de réduction ou de compensation dans le cas contraire.

Ainsi, l'étude d'impact menée par le bureau d'étude ENCIS Environnement a préconisé de **conserver au maximum les boisements périphériques autour du projet et de prévoir des aménagements particuliers** (clôtures de type agricole, teinte des bâtiments annexes, plantation de haies à plusieurs niveaux), de façon à en limiter l'impact visuel pour les lieux où il y existe une co-visibilité.

L'intégralité de l'étude sera disponible lors de l'enquête publique.



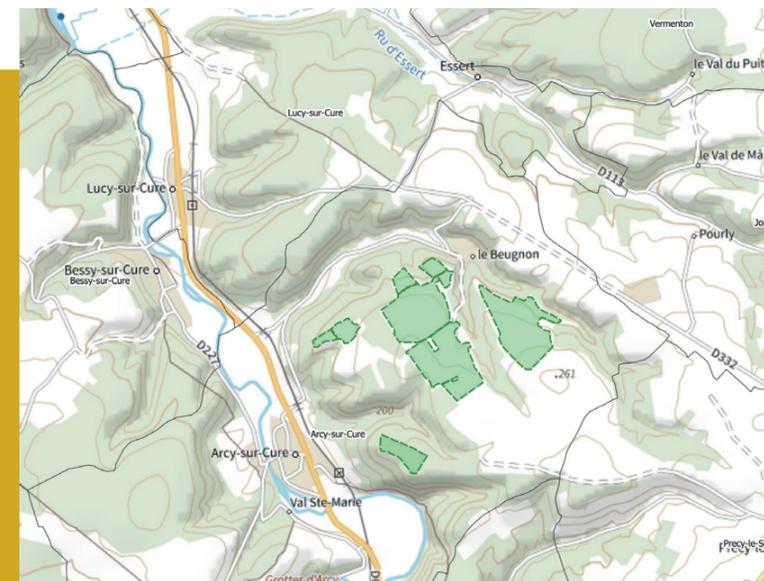
L'ÉTUDE PRÉALABLE AGRICOLE

Afin de s'assurer de la viabilité agricole et économique du projet, des études techniques ont été réalisées par différents acteurs du territoire disposant de connaissances approfondies en la matière.

Dans le cas du projet d'Arcy-sur-Cure, l'installation ovine et l'expérimentation PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) ont été étudiées depuis plus de 2 ans par **6 entités différentes** : la Chambre d'Agriculture, la Fédération Nationale Ovine, la Coopérative Alysé, la société ASDEV, la société PYMBA expertise et l'exploitation des Fargues.

Fort de cette expertise, un projet au modèle technique et économique équilibré a pu être pensé et construit, puis validé par le Chambre de l'Agriculture.

Il prévoit d'une part l'installation d'une éleveuse en reconversion (Delphine Petit) travaillant à temps plein au sein de l'exploitation et ainsi la création d'un emploi, et participe d'autre part activement au développement des filières locales.



119 HECTARES DE SURFACE AGRICOLE

- 115 hectares de pâture pour des ovins
- 4 hectares de plantes aromatiques et médicinales (PPAM)

124 GWH/AN DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

Soit l'équivalent de la consommation énergétique totale d'environ 20% de l'avallonnais*

 Zone du projet

L'AGRIVOLTAÏSME ENFIN ENCADRÉ PAR LA LOI

Après de long mois d'échanges, la Loi d'Accélération pour la Production d'Énergies Renouvelables (APER) a été promulguée en mars 2023.

Elle introduit pour la première fois une définition de l'agrivoltaïsme, qui se doit notamment de garantir « une production agricole significative et un revenu durable » et faire de la production agricole « l'activité principale ». Nous nous réjouissons de cette avancée majeure, qui conforte notre projet, exemplaire au regard de la loi.

La phase de concertation volontaire organisée à l'automne 2021 a permis de définir une zone d'implantation qui convenait aux riverains ; l'aire d'étude initiale, d'une surface de 160 hectares, a été réduite à 130 hectares.



LE COLLECTIF, MAÎTRE-MOT DU PROJET DE LA FERME DU BEUGNON !

« Mon installation sera simplifiée grâce à la solidarité du collectif d'agriculteurs. Les synergies qui vont se mettre en place entre pratiques agricoles, atelier ovin et production d'énergie renouvelable, vont permettre de répondre aux défis de l'alimentation humaine et animale, de l'écologie, de la biodiversité. Je suis fière de participer à ce projet d'innovation agricole. »

Delphine Petit

Pour mener à bien ce projet agrivoltaïque, le rôle de chacune de ses parties prenantes a été clairement défini. Leur complémentarité et leur partage d'expertise participeront à la construction d'un projet viable, sécurisant et durable.

- Les 6 agriculteurs exploitants mettront à disposition leur terres agricoles.
- La future éleveuse, Delphine PETIT, sera leur associée, et débutera avec un cheptel initial de 150 brebis puis, à terme, de 500 bêtes.
- GLHD les soutiendra sur le volet énergétique du projet.

Ensemble, ils signent le début d'une belle aventure !



Le projet de Delphine PETIT s'inscrit dans son histoire familiale. Née dans une exploitation gérée avec passion depuis plusieurs générations et mariée à un agriculteur, elle n'a jamais vraiment quitté le monde agricole malgré sa bifurcation dans un autre secteur d'activité.

Elle a vu dans le projet agrivoltaïque de « La Ferme du Beugnon » l'opportunité de revenir aux sources et de se lancer dans un projet de reconversion, à l'issue duquel elle sera éleveuse de la Ferme du Beugnon. Après avoir étudié le projet pendant plus de 2 ans avec le collectif et des experts agricoles et ovins, Delphine est en cours de formation au Lycée de la Brosse en vue d'obtenir son BPREA (brevet professionnel responsable d'exploitation agricole option ovine).

En janvier dernier, TV AGRI l'a rencontrée pour inaugurer sa nouvelle rubrique consacrée à l'agrivoltaïsme dans l'émission phare de la chaîne, Powerboost. Un reportage qui résume, en quelques minutes, les sentiments contradictoires auxquels doivent faire face ces agriculteurs « en transition », prêts à innover pour trouver des solutions.

* Selon le périmètre de la communauté de communes, d'après OPTÉER, données 2020.